

Ministère de l'Éducation.

Ministry of Education

Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

Early Years and Child Care Division

315, rue Front Ouest, 11^e étage
Toronto, ON M7A 0B8

315 Front Street West, 11th Floor
Toronto, ON M7A 0B8

2023 : EYCC01

À : Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR)
Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)

DE : Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : Le 24 mai 2023

OBJET : Mise à jour 2023 du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE)

Je vous remercie de votre leadership et de votre engagement pour veiller à ce que davantage de familles de l'Ontario aient accès à des services de garde d'enfants sécuritaires, abordables et de qualité.

Alors que nous mettons en œuvre les prochaines étapes du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) pour 2023, j'ai le plaisir de vous communiquer les mises à jour suivantes :

Plan de croissance dirigée 2023

Le 19 décembre 2022, le ministère a demandé aux gestionnaires de système de services de revoir leurs cibles de création de places théoriques et d'établir les quartiers prioritaires où ils envisagent d'ajouter des places de garde d'enfants, tant scolaires que communautaires en vertu du SPAGJE. Les gestionnaires de système de services ont présenté leurs rapports au ministère à l'hiver 2023 et les cibles de création de places ont été ajustées en tenant compte de ces rapports (voir l'Annexe B).

Les cibles ajustées pour 2023 comprennent les nouvelles places demandées dans le cadre du plan de croissance dirigée de chaque gestionnaire de système de services pour leur offrir une certaine flexibilité. Les cibles pluriannuelles de création de places sont jointes à l'Annexe B et le ministère travaillera avec les gestionnaires de système de services pour revoir les cibles annuelles pour 2024 jusqu'à 2026 afin de veiller à ce que ces cibles soient atteignables.

Ajustements aux allocations de financement

Au printemps 2023, le ministère communique au secteur les allocations de financement mises à jour pour 2023. Les allocations mises à jour soutiendront la réduction des frais, la rémunération

et l'administration de la main-d'œuvre en harmonisation avec le plan de croissance dirigée 2023 de chaque gestionnaire de système de services. Le financement de ces places repose sur le coût moyen de 2023 par place et les cibles de place déterminées par les gestionnaires de système de services et sera fourni à 50 % de l'allocation pour l'année complète, car les places deviendront opérationnelles à différents moments de l'année. Des fonds supplémentaires seront également fournis aux gestionnaires de système de services à des fins d'administration.

Le ministère continue de veiller à ce que les allocations aux gestionnaires de système de services correspondent au nombre de places inscrites. Par conséquent, les allocations initiales 2023 du SPAGJE pour la réduction des frais et la rémunération de la main-d'œuvre telles que fournies aux gestionnaires de système de services le 5 décembre 2022 ont été ajustées pour mieux tenir compte du nombre de places inscrites au 31 décembre 2022. Cet ajustement a été apporté si le nombre de places autorisées, divisé par le nombre de places autorisées prévu dans les allocations initiales du SPAGJE pour 2023 était inférieur à 98 % ou supérieur à 100 %. Dans le cadre de cet ajustement, le ministère offre jusqu'à 2 % de flexibilité pour appuyer l'ouverture d'autres services de garde en milieu familial agréés jusqu'à concurrence de la capacité indiquée dans le permis de l'agence, ainsi que les places connexes. Cette flexibilité peut servir à appuyer la croissance du nombre de services de garde en milieu familiale actifs dans les services de garde d'enfants en milieu familial agréés depuis le 31 mars 2022. Aucun ajustement n'a été apporté aux allocations d'administration du SPAGJE.

Dans le cadre de cette publication, les analystes financiers du ministère fourniront également à chaque gestionnaire de système de services un rapprochement des changements apportés au financement et au nombre de places du SPAGJE.

Inscription

Alors que nous nous orientons vers une approche de croissance plus ciblée, les gestionnaires de système de services ont demandé comment traiter la question des titulaires de permis existants qui regrettent leur décision de ne pas avoir adhéré en 2022. Les nouveaux règlements et les modifications apportées au processus d'octroi de permis qui sont entrées en vigueur le 31 décembre 2022 s'appliquent aux candidats qui demandent de nouveaux permis ou aux titulaires de permis qui souhaitent réviser leur permis afin d'ajouter une capacité supplémentaire.

Les règlements et les lignes directrices de financement n'empêchent pas les municipalités d'offrir aux titulaires actuels de permis qui n'ont pas adhéré en 2022 la possibilité d'adhérer en 2023.

Les titulaires de permis qui n'ont pas adhéré au SPAGJE en 2022 et qui souhaitent y participer peuvent adhérer en 2023. Ces programmes/places seront pris en compte dans le plan de croissance dirigée du gestionnaire de système de services peu importe s'ils correspondent au Cadre d'accès et d'inclusion.

Les gestionnaires de système de services doivent également s'assurer que les titulaires de permis inscrits qui ont déjà reçu l'approbation du ministère, avant le 1^{er} janvier 2023, concernant l'augmentation de capacité bénéficient de l'appui d'un financement suffisant du SPAGJE pour permettre la révision des permis. Les gestionnaires de système de services peuvent demander aux titulaires de permis un exemplaire de la lettre d'approbation de leur plan d'étage afin de confirmer la date de l'approbation et communiquer avec la conseillère ou le conseiller de programme affecté au permis, en cas de problème important.

Type d'établissement

L'Ontario demeure résolue à appuyer tous les titulaires de permis sans égard au type d'établissement. Conformément à l'entente du SPAGJE, la proportion du nombre de places de garde d'enfants dans les établissements autorisés sans but lucratif à l'intention des enfants de 0 à 5 ans doit demeurer à 70 % ou augmenter d'ici la fin de l'entente du SPAGJE.

Pour atténuer les risques de non-conformité avec l'entente du SPAGJE, les cibles ont été fixées pour chaque GSMR/CADSS concernant la proportion de nouvelles places sans but lucratif créées dans le cas de l'allocation de places du SPAGJE :

- Les GSMR/CADSS dont moins de 90 % des places sont actuellement sans but lucratif doivent maintenir leur taux dans les nouvelles places.
- Les GSMR/CADSS dont 90 % ou plus des places actuelles sont sans but lucratif sont autorisés à réduire leur taux actuel de nouvelles places sans but lucratif à 90 %.

Le ministère surveillera les allocations des places pendant la durée de l'entente du SPAGJE et reste disponible pour discuter des circonstances locales avec les GSMR et CADSS.

Subventions de démarrage

Tel qu'annoncé le 19 décembre 2022, le ministère fournit 213 millions de dollars de financement pour les subventions de démarrage afin d'appuyer la création de nouvelles places de services de garde abordables pour les enfants de moins de six ans dans les endroits ciblés et les populations qui en ont le plus besoin.

Les subventions de démarrage viendront appuyer la croissance dirigée en favorisant la création de places dans les quartiers où les taux de disponibilité de places sont historiquement plus faibles et où la croissance naturelle n'est pas toujours possible.

Le financement des subventions de démarrage a été affecté aux gestionnaires de système de services proportionnellement au nombre de places prévues en croissance dirigée. Le ministère fournira des fonds de subventions de démarrage à chaque gestionnaire de système de services par l'intermédiaire des ententes de paiements de transfert de 2023 à 2027. Le financement des subventions de démarrage sera acheminé aux gestionnaires de système de services par versements.

Pour être en mesure de respecter l'engagement de 8 000 places d'ici la fin de 2023 conformément au plan d'action du SPAGJE – une partie des 86 000 places du SPAGJE qui doivent ouvrir d'ici la fin de 2026 – le ministère fournira au secteur une allocation théorique de 54,8 millions de dollars en 2023. Ce financement sera fourni aux gestionnaires de système de services à la modification des ententes de paiements de transfert 2023. Cela permettra la création de places en compensant les coûts d'agrandissement ou de création de places, par exemple l'achat d'équipement ou la rénovation des installations pour appuyer la création de places en 2023. Les gestionnaires de système de services doivent soumettre leurs prévisions pluriannuelles au ministère au plus tard **le 8 septembre 2023** pour avoir accès au reste des allocations de subventions de démarrage pour leurs régions.

Les gestionnaires de système de services ont la charge d'administrer le processus de demandes pour les subventions de démarrage afin d'appuyer la création de places conformément à leurs plans de croissance dirigée. Les GSMR et les CADSS doivent mettre en place une procédure équitable et transparente pour que les titulaires de permis présentent une demande.

Des directives pour l'administration des fonds de subventions de démarrage seront incluses dans le document mis à jour des Lignes directrices sur le financement pour 2023, qui sera publié dans les prochains jours. Il comprendra également un modèle de formulaire de demande dont le but est d'aider les gestionnaires de système de services pour l'administration du processus de demande de subventions de démarrage. Les gestionnaires de système de services ne sont pas tenus d'utiliser ce modèle de demande et préféreraient consulter leur conseillère ou leur conseiller juridique afin d'obtenir des conseils sur le processus de demande ou d'administration.

Cadre d'accès et d'inclusion

Le ministère publiera également la version finale du Cadre d'accès et d'inclusion pour appuyer les GSMR et les CADSS dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans des services locaux en mettant davantage l'accent sur l'accès en ce qui concerne l'inclusion. Le nouveau cadre a été élaboré sur la base des consultations menées au début de 2023 auprès des gestionnaires de système de services, des partenaires autochtones, des parties prenantes francophones, des autres ministères de l'Ontario et de toute une gamme de partenaires externes. Il est actuellement plus étroitement lié à la stratégie de croissance dirigée et aux engagements du SPAGJE en vertu du plan d'action de l'Ontario.

Le ministère continuera à tenir compte de la rétroaction du secteur concernant la politique à long terme, la main-d'œuvre et les initiatives de collecte de données dans le cadre de la politique et de l'élaboration du programme SPAGJE.

Rapports

Les gestionnaires de système de services sont tenus de rendre compte au ministère, sur une base semestrielle, de la participation des titulaires de permis au SPAGJE. Ces renseignements visent à suivre les progrès vers l'atteinte des allocations de places en croissance dirigée et les progrès vers l'atteinte de l'engagement global, soit la création de 86 000 places dans le cadre du SPAGJE.

En 2023, le rapport semestriel doit être présenté au ministère au plus tard **le 30 septembre** (en ce qui a trait aux données du 1^{er} janvier au 30 juin 2023) et le rapport final pour l'année civile, au plus tard le 30 janvier 2024 (à l'égard des données pour l'année civile 2023), et il faut y inclure les renseignements suivants :

- Le nombre de places créées dans les quartiers prioritaires et/ou pour les populations prioritaires identifiées par les GSMR/CADSS dans leurs plans de croissance dirigée, avec ventilation selon les groupes d'âge des enfants, les types d'établissements et les types de milieux.
- Le nombre total net de nouvelles places créées pour les titulaires de permis qui se sont inscrits au SPAGJE en 2023, avec ventilation selon les groupes d'âge des enfants, les types d'établissements et les types de milieux.
- Le nombre total net de nouvelles places appuyées par des subventions de démarrage au cours de l'exercice financier, selon les groupes d'âge des enfants, les types d'établissements et les types de milieux.
- Le pourcentage de places à but lucratif et sans but lucratif inscrits au SPAGJE (à remarquer que pour les fins des rapports au SPAGJE, toutes les places de services de garde en milieu familial agréés sont considérées comme étant

sans but lucratif).

Le ministère fournira aux GSMR/CADSS un modèle permettant aux gestionnaires de système de services de présenter leurs rapports.

Prochaines étapes

Le ministère travaille à la préparation d'une nouvelle formule de financement des services de garde d'enfants dont l'objet est d'intégrer l'approche actuelle d'allocation des fonds pour les services de garde d'enfants au nouveau système du SPAGJE. La nouvelle formule de financement améliorera la transparence et garantira la durabilité du financement. Le ministère a publié le 5 avril 2023 un document de consultation décrivant le cadre conceptuel proposé concernant la formule de financement du SPAGJE de 2024 pour obtenir la rétroaction des gestionnaires de système de services, des titulaires de permis et des conseils scolaires.

Des détails techniques supplémentaires seront communiqués aux gestionnaires de système de services et au secteur après analyse de la rétroaction de cette phase initiale de consultation et son intégration dans le travail d'élaboration nécessaire pour la formule de financement 2024.

Nous vous remercions pour votre soutien continu et votre rétroaction. Nous ferons un suivi dans les prochains jours pour vous fournir le document mis à jour sur les Lignes directrices de financement 2023, le modèle de formulaire de demande des subventions de démarrage et la version finale du Cadre d'accès et d'inclusion.

Au plaisir de travailler à nouveau ensemble afin d'appuyer le secteur, les enfants et les familles. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseillère pour la petite enfance ou votre analyste financier. Vous trouverez une liste de ces personnes sur le [site Web du ministère](#).

Cordialement,

Original signé par

Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Ministère de l'Éducation

cc : Conseillères pour la petite enfance, Direction des programmes, Direction de l'intégration des programmes et des services
Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

ANNEXE A – TABLEAU DES ALLOCATIONS

Allocations révisées du SPAGJE pour 2023

GMSR/CADSS	Réduction des frais et rémunération de la main-d'œuvre - Financement de base	Administration	Réduction des frais et rémunération de la main-d'œuvre - Croissance dirigée 2023	Administration - Croissance dirigée 2023	Allocations de Subventions de démarrage	Allocation totale du SPAGJE pour 2023
Ville de Brantford	12,402,455	275,589	504,448	15,752	834,388	14,032,632
Ville de Cornwall	6,368,163	196,129	55,125	2,110	111,748	6,733,275
Ville de Grand Sudbury	16,591,424	367,284	262,350	7,735	227,222	17,456,015
Ville de Hamilton	76,122,891	1,003,596	1,449,848	34,316	1,419,205	80,029,856
Ville de Kawartha Lakes	5,442,601	155,485	107,382	3,094	96,849	5,805,411
Ville de Kingston	14,976,855	284,871	409,553	10,196	85,674	15,767,149
Ville de London	58,015,785	790,250	1,897,568	42,755	1,553,303	62,299,661
Ville d'Ottawa	172,015,620	2,225,310	2,303,223	56,889	1,974,223	178,575,265
Ville de Peterborough	14,550,932	276,433	285,215	7,806	413,469	15,533,855
Ville de St. Thomas	7,095,303	177,987	598,224	17,017	484,243	8,372,774
Ville de Stratford	6,315,962	169,549	580,810	16,947	569,917	7,653,185
Ville de Toronto	414,542,844	4,716,975	17,583,623	327,762	16,251,950	453,423,154
Ville de Windsor	37,770,224	661,356	768,274	23,768	186,247	39,409,869
Comté de Bruce	7,037,050	167,088	581,800	14,064	309,171	8,109,173
Comté de Dufferin	7,871,839	176,299	253,170	6,329	335,245	8,642,882
Comté de Grey	6,725,339	189,660	568,960	15,752	763,614	8,263,325
Comté de Hastings	12,058,605	237,266	1,543,311	39,450	1,724,651	15,603,283
Comté de Huron	4,498,683	149,930	65,160	2,110	111,748	4,827,631
Comté de Lambton	13,033,204	247,251	307,002	8,016	424,644	14,020,117
Comté de Lanark	8,449,679	200,208	109,536	2,953	156,448	8,918,824
Comté de Lennox and Addington	4,161,320	138,116	125,118	3,797	201,147	4,629,498
Comté de Northumberland	5,481,328	158,931	473,255	14,134	748,715	6,876,363
Comté d'Oxford	6,378,185	177,495	280,071	8,649	458,169	7,302,569
Comté de Renfrew	6,637,008	164,627	453,135	11,954	178,798	7,445,522
Comté de Simcoe	47,946,242	744,051	2,249,143	56,678	1,728,376	52,724,490
Comté de Wellington	20,134,466	336,204	1,426,230	33,543	1,538,404	23,468,847
Municipalité de district de Muskoka	3,191,596	130,733	435,486	12,728	122,923	3,893,466
Municipalité de Chatham-Kent	11,622,125	234,242	146,430	4,219	223,497	12,230,513
Comté de Norfolk	6,305,884	172,854	167,187	4,852	257,021	6,907,798
Municipalité régionale de Durham	99,148,370	1,382,824	1,481,084	35,371	1,232,958	103,280,607
Municipalité régionale de Halton	121,461,616	1,437,813	1,370,925	28,480	707,740	125,006,574
Municipalité régionale de Niagara	38,748,316	639,136	1,433,175	41,559	2,201,445	43,063,631
Municipalité régionale de Peel	187,155,954	2,118,637	11,237,573	235,924	11,133,871	211,881,959
Municipalité régionale de Waterloo	89,624,628	1,166,806	2,821,176	70,250	3,393,428	97,076,288
Municipalité régionale de York	231,604,343	2,700,874	1,778,694	36,637	1,519,779	237,640,327
Comtés unis de Leeds et Grenville	7,719,981	187,832	36,765	1,055	-	7,945,633
Comtés unis de Prescott et Russell	9,802,034	247,462	182,198	5,977	55,874	10,293,545
Conseil d'administration de district des services sociaux d'Algoma	2,773,436	119,482	163,265	4,993	264,471	3,325,647
Conseil d'administration de district des services sociaux de Cochrane	7,475,767	191,137	94,485	2,883	152,723	7,916,995
Conseil d'administration de district des services sociaux de Nipissing	10,315,907	222,499	205,716	5,837	111,748	10,861,707
Conseil d'administration de district des services sociaux de Parry Sound	2,837,985	112,169	45,496	1,125	59,599	3,056,374
Conseil d'administration de district des services sociaux de Sault Ste. Marie	6,981,932	177,635	12,745	352	18,628	7,191,292
Conseil d'administration de district des services sociaux de Timiskaming	2,831,165	121,943	36,375	1,055	55,874	3,046,412
Conseil d'administration de district des services sociaux de Kenora	5,005,649	143,039	162,779	4,290	115,473	5,431,230
Conseil d'administration de district des services sociaux de Manitoulin-Sudbury	1,779,545	113,997	61,020	2,532	134,098	2,091,192
Conseil d'administration de district des services sociaux de Rainy River	1,746,927	101,481	21,308	563	29,800	1,900,079
Conseil d'administration de district des services sociaux de Thunder Bay	9,624,241	189,379	92,432	2,250	119,198	10,027,500
TOTAL PROVINCIAL	1,850,381,408	26,299,914	57,227,848	1,286,508	54,797,716	1,989,993,394

ANNEXE B – TABLEAU DES ALLOCATIONS DE PLACES

Attribution de places sur cinq ans dans le SPAGJE - mai 2023

GMSR/CADSS	Totale de places						Places en milieu scolaire						Places en milieu communautaire					
	Totale	2022	2023	2024	2025	2026	Totale	2022	2023	2024	2025	2026	Totale	2022	2023	2024	2025	2026
ONTARIO	72,583	4,950	18,295	19,995	14,912	14,431	15,342	2,259	3,524	6,015	1,872	1,672	57,241	2,691	14,771	13,980	13,040	12,759
Ville de Brantford	985	39	224	201	212	309	329	-	-	137	64	128	656	39	224	64	148	181
Ville de Cornwall	298	72	30	-	98	98	72	72	-	-	-	-	226	-	30	-	98	98
Ville de Grand Sudbury	257	25	110	52	55	15	91	-	49	42	-	-	166	25	61	10	55	15
Ville de Hamilton	1,687	195	488	314	388	302	254	49	107	49	49	-	1,433	146	381	265	339	302
Ville de Kawartha Lakes	443	48	44	101	89	161	18	-	18	-	-	-	425	48	26	101	89	161
Ville de Kingston	337	34	145	67	-	91	122	-	122	-	-	-	215	34	23	67	-	91
Ville de London	2,889	178	608	787	735	581	582	88	191	215	88	-	2,307	90	417	572	647	581
Ville d'Ottawa	2,903	199	809	740	352	803	713	151	279	205	-	78	2,190	48	530	535	352	725
Ville de Peterborough	485	87	111	124	93	70	39	39	-	-	-	-	446	48	111	124	93	70
Ville de St. Thomas	701	30	242	109	86	234	112	-	112	-	-	-	589	30	130	109	86	234
Ville de Stratford	819	-	241	143	75	360	88	-	88	-	-	-	731	-	153	143	75	360
Ville de Toronto	18,177	182	4,661	6,349	4,492	2,493	4,550	49	298	2,754	1,037	412	13,627	133	4,363	3,595	3,455	2,081
Ville de Windsor	1,587	280	338	362	110	497	678	146	288	146	98	-	909	134	50	216	12	497
Comté de Bruce	645	-	200	180	172	93	117	-	117	-	-	-	528	-	83	180	172	93
Comté de Dufferin	478	-	90	120	108	160	-	-	-	-	-	-	478	-	90	120	108	160
Comté de Grey	663	19	224	104	42	274	197	19	19	-	3	156	466	-	205	104	39	118
Comté de Hastings	828	107	561	64	72	24	98	-	98	-	-	-	730	107	463	64	72	24
Comté de Huron	175	50	30	30	30	35	-	-	-	-	-	-	175	50	30	30	30	35
Comté de Lambton	573	16	114	182	80	181	210	-	-	137	-	73	363	16	114	45	80	108
Comté de Lanark	170	22	42	43	38	25	-	-	-	-	-	-	170	22	42	43	38	25
Comté de Lennox and Addington	433	26	54	143	147	63	98	-	-	49	49	-	335	26	54	94	98	63
Comté de Northumberland	404	10	201	59	15	119	59	10	-	-	-	49	345	-	201	59	15	70
Comté d'Oxford	1,894	-	123	528	414	829	176	-	-	88	-	88	1,718	-	123	440	414	741
Comté de Renfrew	427	153	170	104	-	-	291	127	122	42	-	-	136	26	48	62	-	-
Comté de Simcoe	3,081	355	806	776	698	446	590	150	342	-	-	98	2,491	205	464	776	698	348
Comté de Wellington	1,721	109	477	496	390	249	113	49	64	-	-	-	1,608	60	413	496	390	249
Municipalité de district de Muskoka	373	-	181	71	81	40	148	-	148	-	-	-	225	-	33	71	81	40
Municipalité de Chatham-Kent	341	162	60	100	7	12	49	-	-	49	-	-	292	162	60	51	7	12
Comté de Norfolk	441	98	69	85	171	18	196	98	-	-	98	-	245	-	69	85	73	18
Municipalité régionale de Durham	2,029	404	503	511	49	562	1,103	404	172	405	49	73	926	-	331	106	-	489
Municipalité régionale de Halton	1,386	88	405	194	88	611	849	88	215	194	88	264	537	-	190	-	-	347
Municipalité régionale de Niagara	4,067	357	591	1,502	549	1,068	382	98	-	235	-	49	3,685	259	591	1,267	549	1,019
Municipalité régionale de Peel	11,980	811	3,355	3,115	2,897	1,802	1,145	107	366	560	112	-	10,835	704	2,989	2,555	2,785	1,802
Municipalité régionale de Waterloo	3,725	288	999	951	905	582	789	210	88	315	88	88	2,936	78	911	636	817	494
Municipalité régionale de York	1,882	135	521	480	454	292	367	-	113	166	49	39	1,515	135	408	314	405	253
Comtés unis de Leeds et Grenville	397	51	15	95	142	94	120	49	15	43	-	13	277	2	-	52	142	81
Comtés unis de Prescott et Russell	316	197	85	13	-	21	207	197	10	-	-	-	109	-	75	13	-	21
Conseil d'administration de district des services sociaux d'Algoma	248	5	71	75	48	49	64	-	-	64	-	-	184	5	71	11	48	49
Conseil d'administration de district des services sociaux de Cochrane	189	-	41	70	43	35	49	-	-	49	-	-	140	-	41	21	43	35
Conseil d'administration de district des services sociaux de Nipissing	182	26	83	19	19	35	53	-	53	-	-	-	129	26	30	19	19	35
Conseil d'administration de district des services sociaux de Parry Sound	131	1	16	55	28	31	25	-	-	25	-	-	106	1	16	30	28	31
Conseil d'administration de district des services sociaux de Sault Ste. Marie	233	-	5	79	30	119	87	-	-	23	-	64	146	-	5	56	30	55
Conseil d'administration de district des services sociaux de Timiskaming	45	-	15	15	-	15	-	-	-	-	-	-	45	-	15	15	-	15
Conseil d'administration de district des services sociaux de Kenora	1,004	32	61	258	252	401	45	-	30	15	-	-	959	32	31	243	252	401
Conseil d'administration de district des services sociaux de Manitoulin-Sudbury	183	10	36	35	42	60	10	10	-	-	-	-	173	-	36	35	42	60
Conseil d'administration de district des services sociaux de Rainy River	148	-	8	38	60	42	8	-	-	8	-	-	140	-	8	30	60	42
Conseil d'administration de district des services sociaux de Thunder Bay	223	49	32	56	56	30	49	49	-	-	-	-	174	-	32	56	56	30